



Catalogue des formations

2020/2021



ARASC Formation - 27, rue de Molsheim - CS 60052 - 67067 STRASBOURG Cedex
Numéro de déclaration d'activité formation : 44 67 05971 67 / SIRET : 032 041 688 00041
Téléphone : 03.88.55.99.99 / Mail : formation@arasc.fr



EDITO

Nous avons le plaisir de vous présenter le catalogue des formations proposées par ARASC Formation, l'organisme de formation professionnelle de l'ARASC, association reconnue dans le domaine de l'aide à la personne et entreprise d'insertion sur le territoire du Bas-Rhin.

Cette année, nous avons fait le choix de proposer essentiellement des formations continues de courte durée qui visent l'approfondissement, le développement des compétences et des bonnes pratiques pour les professionnels qui œuvrent quotidiennement pour le maintien à domicile de personnes âgées et/ou en situation de handicap.

Notre leitmotiv est d'accompagner les professionnels dans les évolutions que connaît le secteur social et médico-social aujourd'hui. En effet, il ne s'agit plus de penser des réponses spécifiques pour les personnes en situation de vulnérabilité, mais bien d'adapter le milieu ordinaire afin que ces personnes y trouvent leur place. La participation sociale, la liberté de choix et le pouvoir d'agir des personnes est au centre de ce que doit être l'accompagnement aujourd'hui. Toutes nos formations prennent la dimension de cette réalité et visent l'évolution des pratiques d'accompagnement. Pour ce faire, nous nous basons sur notre expertise et sur des méthodes pédagogiques diverses et adaptables en fonction des groupes et des besoins exprimés.

Vous avez sans doute d'autres besoins spécifiques, nous vous invitons à nous contacter pour étudier avec vous un projet de formation sur mesure, et nous vous accompagnerons tout au long de votre projet de formation.

N. HELLER-KLEIN

Responsable de l'organisme de formation



SOMMAIRE

Programmes de formation :

L'intervention au domicile :

- 4 / Travailler en sécurité au domicile d'un particulier
- 5 / Entretien du cadre de vie avec les techniques et les gestes appropriés
- 6 / Entretien du linge avec les techniques et les gestes appropriés
- 7 / Établir une relation professionnelle de qualité avec la personne aidée et son entourage
- 8 / Suivre les interventions dans le cahier de liaison au domicile des particuliers

Le maintien à domicile des personnes en perte d'autonomie :

- 9 / Promouvoir la bienveillance
- 11 / Donner du sens grâce au projet personnalisé
- 12 / Analyser sa pratique professionnelle
- 13 / Accompagner les personnes âgées dans leur processus de vieillissement
- 14 / Connaître les pathologies liées au vieillissement
- 15 / Accompagner la fin de vie
- 16 / Accompagner les personnes en situation de handicap à domicile
- 18 / Accompagner avec bienveillance en habitat inclusif

Se professionnaliser :

- 19 / Parcours d'adaptation au poste d'assistant(e) de vie à domicile
- 20 / Accompagnement à la validation des acquis de l'expérience

- 21 / Tarifs
- 22 / Conditions générales de vente
- 26 / Nous contacter



TRAVAILLER EN SECURITE AU DOMICILE D'UN PARTICULIER

Public visé : Professionnels des services à domicile / Demandeurs d'emploi

Prérequis : Aucun

Durée : 1 journée

Objectifs pédagogiques :

Apporter des bases théoriques sur la sécurité au travail / Sensibiliser les participants aux risques domestiques et aux principes d'ergonomie

Compétences visées :

Connaitre les règles de sécurité de base / savoir donner l'alerte en cas d'urgence / Capacité à anticiper les risques d'accidents / Mettre en œuvre les principes de sécurité afin de préserver sa santé et celle de la personne aidée

Déroulé et contenu de la formation :

Matin :

- Les risques liés à l'entretien du logement et du linge / Les pictogrammes de danger
- Les risques pour les professionnels du domicile
 - Les troubles musculo-squelettiques
 - Les chutes
 - Les déplacements professionnels
 - Les autres risques (chimiques, infectieux, psycho-sociaux)

Après-midi :

- Adopter les gestes et postures adaptés pour prévenir les risques
 - L'ergonomie
 - Les gestes et postures adaptés
- Conduites à tenir en cas d'accident domestique, les consignes d'urgence
- La Commission Santé Sécurité et Conditions de Travail / La médecine du travail

Moyens pédagogiques, techniques :

- Apports théoriques / Partage d'expériences / Présentation diaporama / Remise de documents/vidéos/ Mises en situation

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence
- Evaluation en cours de formation à partir de quizz / Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes exprimées par les participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud / Evaluation de la satisfaction à froid

Dates prévisionnelles en inter :

18 février 2021

20 mai 2021

21 octobre 2021

Cette action de formation peut également être proposée en intra.



ENTREtenir LE CADRE DE VIE AVEC LES TECHNIQUES ET LES GESTES PROFESSIONNELS APPROPRIES

Public visé : Professionnels des services à la personne / Demandeurs d'emploi

Prérequis : Aucun

Durée : 1 journée

Objectifs pédagogiques :

Apporter des connaissances de base dans le domaine de l'entretien du cadre de vie / Sensibiliser les participants au développement durable/Prévenir les participants sur les risques liés à l'activité ménagère

Compétences visées :

Savoir utiliser les produits d'entretien/Savoir respecter les choix de la personne/ Organisation et priorisation des différentes tâches/ Savoir s'adapter au matériel de la personne.

Déroulé et contenu de la formation :

Matin : Exposé théorique

- Les règles d'hygiène domestique
- La prévention des risques liés à l'activité physique (entretien du logement)/ La prévention des risques chimiques
- Le nettoyage des sols et surfaces / Les techniques de dépoussiérage, de nettoyage et de désinfection / Le respect des dosages et des temps d'action des produits ménagers
- Le développement durable / Économie des produits, respect des supports (matériaux et équipements), tri des déchets

Après-midi : Expérimentation

- Mise en pratique des techniques et gestes appropriés dans le cadre de l'entretien du cadre de vie. Atelier animé par un professionnel du domicile.

Moyens pédagogiques, techniques :

- Apports théoriques/Echanges sur les pratiques des participants/vidéos/Présentation diaporama/Remise de documents/ Mise à disposition d'un lieu et du matériel nécessaire pour l'atelier pratique

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence
- Évaluation des acquis en cours de formation à partir de Quiz et tests de connaissances /Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants/Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud/Evaluation de la satisfaction à froid.

Dates prévisionnelles en inter :

4 février 2021

3 juin 2021

9 septembre 2021

9 décembre 2021

Cette action de formation peut également être proposée en intra.



ENTREtenir LE LINGE AVEC LES TECHNIQUES ET LES GESTES PROFESSIONNELS APPROPRIES

Public visé : Professionnels des services à la personne / Demandeurs d'emploi

Prérequis : Aucun

Durée : 1 journée

Objectifs pédagogiques :

Apporter des connaissances de base dans le domaine de l'entretien du linge/
Sensibiliser les participants sur les risques au moment du repassage/ Apporter des notions sur les petits travaux de couture

Compétences visées :

Respect des techniques d'entretien du linge/ Respect des choix de la personne.

Déroulé et contenu de la formation :

Matin : Exposé théorique

- Les symboles des étiquettes sur les textiles et les modes d'entretien
- Les produits et le matériel d'entretien du linge
- Les techniques d'entretien du linge, le lavage à la main ou en machine, le séchage, le repassage, en fonction du type de textile.
- Le rangement tel que souhaité par la personne.
- Les petits travaux simples de coutures à la main (ourlet, pose de bouton, etc.).

Après-midi : Expérimentation

- Mise en pratique des techniques et gestes appropriés dans le cadre du repassage. Atelier animé par un professionnel du domicile.

Moyens pédagogiques, techniques :

- Apports théoriques/Echanges sur les pratiques des participants/vidéos/Remise de documents/Présentation diaporama / Mise à disposition d'un lieu et du matériel de repassage

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence
- Évaluation des acquis en cours de formation à partir de Quiz et tests de connaissances/Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants/Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud/Evaluation de la satisfaction à froid

Dates prévisionnelles en inter :

5 février 2021

4 juin 2021

10 septembre 2021

10 décembre 2021

Cette action de formation peut également être proposée en intra.



ÉTABLIR UNE RELATION PROFESSIONNELLE DE QUALITE AVEC LA PERSONNE AIDEE ET SON ENTOURAGE

Public visé : Professionnels du secteur médico-social / Demandeurs d'emploi

Prérequis : Aucun

Durée : 1 journée

Objectifs pédagogiques :

Apporter des bases sur la communication verbale et non verbale/Sensibiliser les participants à la notion de bienveillance/Aider les participants à mener une réflexion sur leur posture professionnelle

Compétences visées :

Acquérir une posture professionnelle/Savoir transmettre de l'information à l'oral et à l'écrit/Prise de recul et respect des choix de la personne/Savoir respecter la personne dans sa dimension individuelle

Déroulé et contenu de la formation :

Matin :

- Les techniques de base de la communication (écrite, verbale et non verbale)
- Les techniques de recueil d'information
- Prise en compte des consignes transmises directement par la personne ou par écrit
- Évaluer son travail en fin d'intervention dans une démarche de qualité
- Rendre compte à la personne oralement ou par écrit en son absence

Après-midi

- Instaurer une relation professionnelle positive avec les différents interlocuteurs
- Respecter les références culturelles et culturelles de la personne
- Respecter les règles de discrétion professionnelle
- Accepter la différence dans les façons de voir et de faire et s'adapter aux habitudes de la personne, notions de bienveillance

Moyens pédagogiques, techniques :

- Apports théoriques/ Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants / vidéos / Présentation diaporama / Jeu sur les expressions du visage / Mises en situation

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence
- Évaluation des acquis en cours de formation à partir de tests de connaissances/ Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants/Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud/

Formatrice : Nathalie HELLER-KLEIN, assistante sociale, cheffe de service en milieu hospitalier, formatrice, titulaire d'un CAFERUIS.

Dates prévisionnelles en inter :

4 mars 2021

17 juin 2021

Cette action de formation peut également être proposée en intra.



SUIVRE LES INTERVENTIONS DANS LE CAHIER DE LIAISON AU DOMICILE DES PARTICULIERS

Public visé : Professionnels du domicile : SAAD / SSIAD

Prérequis : aucun

Durée : 1 journée

Objectifs pédagogiques :

Sensibiliser les participants à l'utilité du cahier de liaison et aux règles d'utilisation/
Aider les participants à améliorer la transmission de l'information autour de la
personne / Apporter des outils pour les aider les participants à objectiver et prioriser
les informations.

Compétences visées :

Savoir observer et transmettre de l'information/Respect des règles de confidentialité/
Capacité à objectiver les écrits

Déroulé et contenu de la formation :

Matin :

- Le cahier de liaison / Qu'est-ce que c'est ? / Quelle est son utilité ? / A qui s'adresse-t-il ? / Comment le renseigne-t-on ?

- Techniques d'écriture pour le cahier de liaison

Responsabilité, sécurité, traçabilité / Secret professionnel et secret partagé

Après-midi

- Démarche qualité

- Les principales thématiques du cahier de liaison :

Les tâches de ménage et d'entretien du cadre de vie / Le repas / L'aide à la toilette

Moyens pédagogiques, techniques :

- Apports théoriques / Partir du vécu des professionnels et privilégier la mise en situation pour échanger sur des situations concrètes / Exercices de mises en situation / Présentation diaporama

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence

- Évaluation des acquis en cours de formation à partir de tests de connaissances et de mises en situation/Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants/Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formatrice : Nathalie HELLER-KLEIN, assistante sociale, cheffe de service en milieu hospitalier, formatrice, titulaire d'un CAFERUIS.

Dates prévisionnelles en inter :

8 avril 2021

28 octobre 2021

Cette action de formation peut également être proposée en intra.



PROMOUVOIR LA BIENTRAITANCE

Public visé : Professionnels intervenant auprès de personnes dépendantes

Prérequis : Expérience de l'accompagnement de publics fragiles

Durée : 2 journées

Objectifs pédagogiques :

Permettre aux professionnels de s'approprier les notions de maltraitance et bientraitance / Renforcer la démarche bientraitante des professionnels

Compétences visées :

Capacité à identifier les situations difficiles qui peuvent conduire à de la maltraitance / Savoir identifier et accepter ses limites en tant que professionnel / Adopter une posture bientraitante

Déroulé et contenu de la formation :

Journée 1 :

Notions essentielles relatives à la maltraitance et à la bientraitance

- Les différentes formes de maltraitance du sujet âgé : La violence physique/psychique ou morale/La violence matérielle et financière/La négligence active et passive/La privation ou la violation des droits
- La relation avec la personne aidée : L'infantilisation/Le tutoiement/Le jugement
Le manque d'empathie / d'attention

Cerner la frontière entre ce que relève de la bientraitance et la maltraitance

Où s'arrête la bientraitance ? Où commence la maltraitance ?

Qu'est-ce que la bientraitance au sens des recommandations de l'HAS ?

La bientraitance dans la relation avec la personne accompagnée

S'interroger sur la notion des besoins

Travailler sur les représentations des professionnels : qu'est-ce qu'une personne âgée, le respect des droits et libertés de la personne accompagnée

La communication verbale / non verbale

La proxémie/ le toucher

Le vouvoiement / le tutoiement

L'empathie / L'affect dans la relation

La distance professionnelle et les conséquences d'une trop grande proximité avec les personnes

Journée 2 :

La bientraitance dans les actes de la vie quotidienne

La bientraitance lors de l'aide à la toilette

Les différentes fonctions de la toilette (hygiène mais aussi temps d'échanges et de détente/plaisir)

L'absence de toilette forcée

La bientraitance lors de l'aide au repas

Le respect du rythme de l'alimentation et des goûts de la personne



PROMOUVOIR LA BIEN-ÊTRE – Suite-

Moyens pédagogiques, techniques :

- Apports théoriques / Partage d'expériences / Présentation diaporama / Remise de documents/vidéos/ Mises en situation

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence
- Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes exprimées par les participants / Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formatrice : Nathalie HELLER-KLEIN, assistante sociale, cheffe de service en milieu hospitalier, formatrice, titulaire d'un CAFERUIS.

Dates prévisionnelles en inter :

18 et 19 mars 2021

24 et 25 juin 2021

23 et 24 septembre 2021

Cette action de formation peut également être proposée en intra.



DONNER DU SENS GRÂCE AU PROJET PERSONNALISÉ

Public visé : Tout professionnel du secteur médico- social

Prérequis : Aucun

Durée : 1 journée

Objectifs pédagogiques

Appréhender le cadre règlementaire et les recommandations des bonnes pratiques
Acquérir la méthodologie à la démarche de projet personnalisé

Contenu de la formation

**Le contexte règlementaire*

- Loi de 2005
- Loi ASV
- Loi 2002

**Les RBPP*

**La démarche de projet personnalisé*

- La place centrale de la personne dans son projet
- Méthodologie
 - Les étapes du projet (Du recueil de données à l'évaluation et/ou la réactualisation du projet)
 - La co-construction avec les partenaires
 - La place de la famille / Les tuteurs - responsables légaux
 - Les attentes/les besoins

Atelier pratique :

A partir de situations concrètes, expérimentation de la démarche de projet

Moyens pédagogiques, techniques :

· Exposé théorique/Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants/Présentation diaporama

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

· Emargement et attestation de présence
· Questionnaire de satisfaction et auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques



ANALYSER SA PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Public visé : Tout professionnel du secteur social et médico-social

Prérequis : Expérience professionnelle dans le secteur social ou médico-social

Durée : à convenir

Objectifs pédagogiques : Aider les professionnels à prendre du recul sur leur pratique professionnelle et à clarifier les situations qu'ils rencontrent/Mutualiser et développer de nouveaux savoirs/ Développer la coopération et une dynamique d'équipe

Compétences visées :

Savoir prendre de la distance par rapport aux situations et se situer en tant que professionnel

Déroulement des rencontres :

Présentation d'une situation par un professionnel

Explicitation de la situation à partir des questions posées par les professionnels présents

Analyse de la situation et hypothèses de travail

Moyens pédagogiques :

Les éléments théoriques et les pistes de réflexion découleront des situations professionnelles exposées par les professionnels présents. Echanges sur des cas pratiques et autour des pratiques professionnelles

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement
- Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formatrice : Nathalie HELLER-KLEIN, assistante sociale, cheffe de service en milieu hospitalier, formatrice, titulaire d'un CAFERUIS.

Dates et nombre de rencontres à convenir (en intra uniquement)



ACCOMPAGNER LES PERSONNES AGEES DANS LEUR PROCESSUS DE VIEILLISSEMENT

Public visé : Tout professionnel intervenant auprès des personnes âgées

Prérequis : Aucun

Durée : 1 journée

Objectifs pédagogiques :

Sensibiliser les participants au processus de vieillissement et ses conséquences sur la personne vieillissante / Donner quelques repères pour aider les participants à reconnaître les symptômes du vieillissement / Initier à la communication bienveillante

Compétences visées :

Posture professionnelle bienveillante / Connaissances dans le domaine de la Gérontologie / Capacité à s'adapter aux situations individuelles des personnes

Déroulé et contenu de la formation :

Matin

- La représentation de la vieillesse et de la personne âgée dans notre société
- Comprendre le processus du vieillissement normal et ses différents effets :
 - Les impacts corporels
 - Les impacts cognitifs et mentaux
 - Les impacts psychologiques
 - Les impacts sociaux

Après-midi

- L'approche relationnelle basée sur la valorisation
- La communication positive avec la personne âgée

Moyens pédagogiques, techniques :

- Apports théoriques/Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants/vidéos/Présentation diaporama/Remise de documents

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence
- Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants/Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formatrice : Nathalie HELLER-KLEIN, assistante sociale, cheffe de service en milieu hospitalier, formatrice, titulaire d'un CAFERUIS.

Dates prévisionnelles en inter :

14 janvier 2021 16 septembre 2021

Cette action de formation peut également être proposée en intra.



CONNAITRE LES PATHOLOGIES LIEES AU VIEILLISSEMENT

Public visé : Professionnels des structures du secteur social et médico-social

Prérequis : Expérience d'accompagnement de personnes âgées

Durée : 1 journée

Objectifs pédagogiques :

Eclairer les participants sur les pathologies fréquentes du vieillissement / Sensibiliser les participants aux conséquences de ces pathologies sur la vie quotidienne

Compétences visées :

Capacité à soutenir la personne aidée /capacité à adapter l'intervention menée auprès de la personne en fonction de sa situation et de ses souhaits / Capacité à rechercher le bien-être et l'autonomie de la personne

Déroulé et contenu de la formation :

Matin :

- Le processus et les effets du vieillissement normal
- Le vieillissement pathologique

Les troubles physiologiques

Le diabète, ses conséquences et les conduites à tenir

Après-midi :

Les troubles neurologiques et troubles du comportement

La maladie d'Alzheimer

La maladie de Parkinson

La dépression

Moyens pédagogiques, techniques :

- Apports théoriques / Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les expériences des participants / Présentation diaporama / Remise de documents / Reportage et échanges/ mises en situation

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence
- Evaluation en cours de formation à partir tests de connaissances / Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants/Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formatrice : Nathalie HELLER-KLEIN, assistante sociale, cheffe de service en milieu hospitalier, formatrice, titulaire d'un CAFERUIS.

Dates prévisionnelles en inter :

28 janvier 2021 18 novembre 2021

Cette action de formation peut également être proposée en intra.



ACCOMPAGNER LA FIN DE VIE A DOMICILE

Public visé : Professionnels des structures du secteur social et médico-social

Prérequis : Expérience d'accompagnement de personnes en fin de vie

Durée : 2 journées

Objectifs pédagogiques :

Apporter des connaissances sur les étapes de la fin de vie / Initier les participants à l'écoute et à la reformulation / Travailler la posture et la distance professionnelle

Compétences visées :

Savoir écouter et reformuler / Capacité à s'adapter aux différentes étapes que traverse la personne en fin de vie / Acquérir une posture professionnelle

Déroulé et contenu de la formation :

Journée 1 :

• La fin de vie

Définition

Les étapes de la fin de vie

Les besoins de la personne en fin de vie

La notion de perte

• Les soins palliatifs

Définition

Les conceptions éthiques des soins palliatifs

Le cadre légal

Journée 2 :

• Accompagnement des personnes en fin de vie

La posture professionnelle face à une personne en fin de vie

Communiquer, accompagner et être en lien avec une personne en fin de vie

La distance professionnelle

Les directives anticipées et la personne de confiance

Moyens pédagogiques, techniques :

• Apports théoriques / Partage d'expériences / Exercices de groupes / Remise de documents / Vidéos/Echanges

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

• Emargement et attestation de présence

• Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants/Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud/Évaluation de la satisfaction à froid

Formatrice : Nathalie HELLER-KLEIN, assistante sociale, cheffe de service en milieu hospitalier, expérience de 9 ans dans un service d'oncologie et une unité de fin de vie, formatrice, titulaire d'un CAFERUIS.

Dates prévisionnelles en inter :

6 et 7 mai 2021

14 et 15 octobre 2021

Cette action de formation peut également être proposée en intra.



ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A LEUR DOMICILE

Public visé : Tout professionnel intervenant auprès de personnes en situation de handicap

Prérequis : Aucun

Durée : 2 journées + 1 journée

Objectifs pédagogiques :

Sensibiliser les participants aux différentes formes de handicap / Donner quelques repères sur le cadre légal / S'approprier des outils de base pour adapter son intervention à la personne accompagnée / Prendre du recul sur sa pratique professionnelle

Compétences visées :

Posture professionnelle bienveillante et respectueuse/ Connaissances dans le domaine du handicap / Capacité à s'adapter aux situations individuelles des personnes / Acquérir des connaissances de base sur les différentes formes de handicap

Déroulé et contenu de la formation :

Journée 1 :

Matin

- Les représentations sur le handicap
- Définition
- La politique du handicap

Après-midi

- Les différentes formes de handicap (apport théorique mis en lien avec des situations pratiques)

Journée 2 :

Matin :

- Les fondamentaux de la relation d'aide
- - L'empathie
- - La communication
- - L'écoute active
- L'approche relationnelle basée sur la valorisation

Après midi :

- La relation avec l'entourage / les aidants
- Le travail pluridisciplinaire



ACCOMPAGNER LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP A LEUR DOMICILE – Suite-

Journée 3 :

Matin : Intervention d'un médecin psychiatre

- Changer de regard sur les personnes en situation de handicap psychique et sur la psychiatrie
- La consommation de produits psycho-actifs chez les personnes en situation de handicap
- La posture, les attitudes face à certaines situations de crise, de refus

Après-midi :

- Les risques psychosociaux

Moyens pédagogiques, techniques :

- Apports théoriques/Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants/Présentation diaporama/Mises en situation

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence
- Auto-évaluation en fin de formation à partir des objectifs pédagogiques et des attentes des participants/Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud/Évaluation de la satisfaction à froid

Formateurs :

R. CHAMPAGNE, Directeur de l'ARASC
N. HELLER-KLEIN, responsable ARASC Formation
Dr E. SPEEG, médecin psychiatre coordonnateur

Dates des sessions de formation :

Session 1

26 et 27 mai 2021
11 juin 2021

Session 2

2 et 3 juin 2021
18 juin 2021



ACCOMPAGNER AVEC BIENVEILLANCE EN HABITAT INCLUSIF

Public visé : Tout professionnel intervenant au sein d'un habitat inclusif

Prérequis : Aucun

Durée : 1/2 journée

Objectifs pédagogiques

- Apporter des connaissances sur le cadre législatif et règlementaire de l'habitat inclusif
- Sensibiliser les participants sur la posture professionnelle face à des personnes en situation de handicap
- Aider les participants à rentrer dans une démarche qualitative et appréhender le métier au-delà des aspects techniques
- Sensibiliser sur la notion de bientraitance

Compétences visées

- Capacité à adopter une posture professionnelle / adapter la communication
- Savoir placer la personne au centre de son projet / contractualiser les objectifs définis dans le cadre du projet personnalisé
- Prendre en compte la dimension individuelle dans la relation

Contenu de formation

1. **Qu'est-ce qu'un habitat inclusif ?**
2. **Que disent les textes législatifs et règlementaires ?**
3. **Les missions d'un habitat inclusif :**
 - Soutien à l'autonomie de la personne
 - Veille et sécurisation de la vie à domicile
 - Soutien à la convivialité
 - Aide à l'inclusion sociale
4. **L'esprit de l'habitat inclusif**
 - La personne, ses droits et ses devoirs
 - L'implication et l'expression de la personne
 - La personne au centre de son projet
 - Le logement comme levier de l'accompagnement et de l'inclusion
 - Dimension individuelle et collective de l'accompagnement
 - Le projet de la personne et le travail d'équipe

Moyens pédagogiques

Apports théoriques/Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants

Moyens d'évaluation

Questionnaire de satisfaction

Formateurs :

R. CHAMPAGNE, Directeur de l'ARASC

N. HELLER-KLEIN, responsable ARASC Formation



PARCOURS D'ADAPTATION AU POSTE D'ASSISTANT(E) DE VIE

Public visé : Professionnels des services à domicile sans diplôme du secteur

Prérequis : cumuler trois années d'expérience professionnelle à domicile

Durée : 5 demi-journées et une période d'immersion professionnelle

Objectifs pédagogiques et compétences visées

- Valider les connaissances nécessaires pour intervenir auprès de personnes en perte d'autonomie
- Evoluer professionnellement et acquérir de nouvelles compétences
- Garantir la qualité des interventions menées et de la prise en charge des personnes

Contenu de formation

Cinq modules théoriques :

- 1 – L'organisation des interventions
- 2 – La préparation des repas
- 3 – Connaissance des publics
- 4 – Les pathologies du vieillissement et les handicaps
- 5 – L'aide aux actes d'hygiène corporelle

Un module pratique :

- 6 – Le binôme à domicile avec un salarié diplômé

Moyens pédagogiques

Apports théoriques/Articulation entre éléments théoriques et échanges sur les pratiques des participants

Stage pratique accompagné par un professionnel expérimenté et diplômé

Moyens d'évaluation

Questionnaire de satisfaction

Formateurs :

N. HELLER-KLEIN, responsable ARASC Formation
Auxiliaires de Vie expérimenté(e)s



PREPARER LA VAE DU DEAES

Public visé : Candidats à la validation des acquis de l'expérience (VAE) du DEAES

Prérequis : Obtention d'un avis de recevabilité favorable de l'organisme certificateur

Durée : 24 heures

Objectifs pédagogiques :

L'accompagnement vise à guider le candidat tout au long de son parcours, dans sa démarche de validation des acquis de l'expérience.

L'accompagnement aide le candidat à valoriser ses expériences, facilite la construction du dossier et prépare à l'entretien avec le jury de validation.

Pour les candidats qui ont déjà présenté leur livret 2 devant le jury et qui n'ont pas réussi l'intégralité des domaines de compétences, il est possible de demander un accompagnement individualisé.

Contenu de l'action :

- Analyse de son expérience professionnelle
 - Choix et description des activités professionnelles ou extra professionnelles en rapport avec le diplôme choisi
 - Aide méthodologique à la rédaction du dossier "Livret 2"
 - Rencontres collectives et suivi individualisé tout au long du parcours
- Préparation de l'entretien avec le jury

Moyens pédagogiques, techniques :

- Eclairages théoriques / Partage d'expériences / Présentation diaporama / Remise de documents

Moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et modalités d'évaluation :

- Emargement et attestation de présence
- Évaluation de la satisfaction en fin de formation, à chaud

Formatrice : Nathalie HELLER-KLEIN, assistante sociale, cheffe de service, formatrice, titulaire d'un CAFERUIS.

Dates prévisionnelles en inter :

Démarrage en septembre 2021

Vous n'avez pas encore votre recevabilité : Vous contactez l'ASP (ASP Direction Régionale Nouvelle Aquitaine - UNACESS – SERVICE VAE -8 place Maison Dieu -CS 900002 - 87001 Limoges Cedex1 -**0809 54 05 40**) pour recevoir le livret 1 de recevabilité de demande de validation des acquis de l'expérience. Vous devez compléter ce dossier et joindre tous les justificatifs nécessaires qui démontrent que vous remplissez les conditions exigées. Vous pouvez également télécharger le livret 1 de recevabilité, les attestations et la notice explicative via le site Internet : <http://vae.asp-public.fr> Vous adressez votre livret 1 de recevabilité dûment rempli ainsi que les justificatifs à l'ASP. L'envoi postal en recommandé avec accusé de réception est à privilégier. L'ASP examine votre demande et les pièces justificatives exigées, notamment votre attestation sur l'honneur (page 3 du livret) par laquelle vous indiquez ne déposer qu'un seul dossier de VAE. Une décision de recevabilité vous sera notifiée dans un délai maximum de 2 mois à compter de la date de réception de votre livret 1. L'absence de réponse au terme de 2 mois vaut décision de rejet. Conservez bien la notification de décision de recevabilité, car elle vous sera demandée dans le cadre de l'accompagnement VAE et vous devrez également la présenter dans votre livret 2 de présentation des acquis de l'expérience. Attention la recevabilité a une validité limitée.



TARIFS

Formations intra	1600€ / jour Pour un groupe de 12 personnes
Formations inter-établissements	250€ /jour par stagiaire Dégressivité en fonction de la durée de la formation
Accompagnement VAE <u>Plusieurs formules :</u> Modalités d'accompagnement à l'issue de la recevabilité Modalités d'accompagnement à l'issue de la décision du jury – dans les cas de refus de validation ou de validation partielle	1500€ / stagiaire 24 heures d'accompagnement collectif Accompagnement individuel 80€ /heure
Analyse de la Pratique Professionnelle	360€ par séance de 3 heures Sur la base d'un minimum de 6 séances



CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'EXECUTION DES PRESTATIONS DE FORMATION

1. OBJET ET CHAMP D'APPLICATION

1.1. Les présentes conditions générales de vente (CGV) et de participation ont pour objet de définir les conditions applicables à la vente de formations par l'ARASC au Client. Toute commande implique l'acceptation sans réserve par le Client de ces conditions générales de vente et de participation. Sauf dérogation formelle et expresse de l'Organisme de formation, ces conditions prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat. Ces conditions générales de vente sont susceptibles d'être mises à jour en cours d'exercice. Ces modifications ne peuvent ouvrir de droit à aucune indemnité au profit du Client.

1.2. Ces conditions générales de vente et de participation concernent les formations présentielles, incluant, ou non, des modules effectués à distance. Les formations présentielles peuvent être réalisées dans les locaux de l'Organisme de formation, dans des locaux loués par l'Organisme ou dans les locaux du Client. Les formations concernées s'entendent des formations proposées dans le catalogue et sur le site de l'Organisme de formation ainsi que des formations organisées à la demande du Client pour son compte (formations intra).

2. MODALITES D'INSCRIPTION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

2.1. Formations inter

Toute commande inter expressément formulée par écrit (sur bulletin d'inscription papier, email ou fax) est ferme et définitive et emporte l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGV. Le Client s'engage alors à être présent aux dates, lieux et heures prévus. La commande doit nécessairement indiquer les coordonnées du Client (nom, prénom, adresse, raison sociale le cas échéant) et la formation choisie (titre, date). Pour toute inscription une convention de formation est adressée au Client. Le Client est tenu de retourner un exemplaire de la convention de formation, revêtu du cachet de l'entreprise, à l'Organisme de formation. A confirmation de la tenue de la session au plus tard 10 jours ouvrés avant la formation, le Client recevra une convocation et toutes informations pratiques relatives à sa formation, dont les horaires exacts et le lieu de la formation. Le lieu de formation indiqué sur les supports de communication n'est pas contractuel. En fonction des salles disponibles, l'Organisme de formation peut convoquer les participants à une autre adresse dans le même secteur géographique.

Dans les 15 jours ouvrés qui suivent la formation, l'Organisme de formation adresse aux personnes indiquées par le Client lors de la commande, la facture de la formation ainsi que l'attestation de participation.

2.2. Formations intra

Toute demande intra fait l'objet d'une proposition pédagogique et financière de l'Organisme de formation. L'acceptation formelle par le Client de cette proposition commerciale doit parvenir à l'Organisme de formation au moins 20 jours ouvrés avant la date de la première formation. Celle-ci vaut commande définitive et emporte acceptation des dates et lieux arrêtés. Le client se charge d'informer les stagiaires, du contenu de la formation, du lieu, des dates et des horaires. A l'issue de la formation, l'Organisme de formation adresse au Client : facture, copie de la liste d'émargement. Lorsque les émargements ou évaluations sont effectués sur le support du Client, celui-ci s'engage à les communiquer à l'Organisme de formation (en originaux). Les attestations de présence sont remises en main propre aux stagiaires. Le questionnaire d'évaluation de la formation est communiqué au client dans les deux mois qui suivent l'action de formation.



2.3 Droit à l'image

Les photographies prises à l'occasion de la réalisation des prestations peuvent être utilisées pour promouvoir le savoir-faire et l'image de l'organisme de formation, notamment pour les documents commerciaux, site internet ou réponses aux appels d'offres. A la signature du devis et à tout moment, le client a faculté de révoquer cette autorisation par simple écrit de sa part.

3. MODALITES DE FORMATION

Pour la qualité de la formation, un nombre minimum et un nombre maximum de participants sont définis pour chaque formation. L'Organisme s'engage à ne pas dépasser le nombre prévu. Les durées des formations sont précisées sur les documents de communication de l'Organisme de formation.

Les formations inters peuvent être assurées dans les locaux du Centre de formation ou dans un site extérieur. Les formations intra peuvent être assurées dans les locaux du Client et avec les moyens logistiques qu'il fournit (au minimum, un vidéoprojecteur et un tableau papier).

Les participants des formations réalisées dans les locaux de l'organisme de formation sont tenus de respecter le règlement intérieur du Centre. Si la formation se déroule hors des locaux de l'organisme de formation, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. L'Organisme de formation se réserve le droit, sans indemnité de quelque nature que ce soit, d'exclure à tout moment, tout participant dont le comportement générerait le bon déroulement du stage et/ou manquerait gravement au règlement intérieur.

4. PRIX DE VENTE

4.1. Formations inter

Les prix des formations inter sont indiqués en net de taxes sur les supports de communication de l'Organisme et sur le bulletin d'inscription. Les frais de restauration et supports éventuellement inclus dans l'inscription font partie intégrante de la prestation et ne peuvent être décomptés du prix de vente. Les remises et offres commerciales proposées par l'Organisme de formation ne sont pas cumulables entre elles. Toute formation commencée est due en totalité sauf aux cas décrits aux articles 6 et 7. Dans le cas de cycles ou parcours de formation, les prix incluent une remise non cumulable avec toute autre offre spéciale ou remise. Le cycle ou parcours commencé est dû dans son intégralité.

4.2. Formations intra

Les prix des formations intra sont indiqués sur la proposition commerciale adressée au Client. Les frais liés aux outils, matériels pédagogiques (dont dossiers documentaires et supports numériques), locations de salle, frais de déplacement et d'hébergement des formateurs peuvent être facturés en sus.

5. CONDITION DE REGLEMENT ET DE PRISE EN CHARGE

5.1. Les factures sont payables à réception de la facture ou le cas échéant selon l'échéancier convenu, par chèque ou virement bancaire. Des pénalités peuvent être appliquées dans le cas où des sommes dues ne sont pas versées à la date de paiement figurant sur la facture.



6. ANNULATION, MODIFICATION OU REPORT DES FORMATIONS PAR L'ORGANISME DE FORMATION

L'Organisme de formation se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation, notamment lorsque le nombre de participants à cette formation est jugé pédagogiquement inapproprié, et d'en informer le Client au plus tard 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

L'Organisme de formation se réserve le droit de remplacer un formateur défaillant par une personne aux compétences techniques équivalentes ou s'engage à reporter la formation dans les meilleurs délais. Lorsque le report n'est pas possible, l'Organisme de formation procède au remboursement de la totalité des droits d'inscription à l'exclusion de tout autre coût.

7. ANNULATION, REPORT DE PARTICIPATION OU REMPLACEMENT DU PARTICIPANT PAR LE CLIENT

7.1. Formation inter

Le Client peut demander l'annulation ou le report de sa participation à une formation inter, sans frais, si la demande formulée par écrit parvient à l'Organisme de formation au moins 15 jours ouvrés avant la date de la formation. L'annulation ou le report est effectif après confirmation par l'Organisme de formation auprès du Client. En cas d'annulation de sa participation par le Client entre 14 et 5 jours ouvrés avant la date de début de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 50% du prix, non remisé, de la formation.

Si l'annulation intervient dans les 4 jours qui précèdent la date de la formation, l'Organisme de formation lui facturera 100% du prix non remisé. En cas d'absence à la formation, de retard, de participation partielle, d'abandon ou de cessation anticipée pour tout autre motif que la force majeure dûment reconnue, le Client sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation. En cas d'absence pour raisons de santé justifiée par un Certificat médical ou arrêt de travail, le participant défaillant pourra reporter son inscription sur la prochaine session programmée.

A défaut, il sera redevable de l'intégralité du montant de sa formation. Le Client peut demander le remplacement du participant, sans frais, jusqu'à la veille de la formation. La demande de remplacement doit parvenir par écrit à l'Organisme de formation et comporter les nom, prénom et coordonnées du remplaçant. Il appartient alors au Client de vérifier l'adéquation du profil et des objectifs du participant avec ceux définis dans le programme de la formation.

7.2. Formations intra

Le Client peut demander l'annulation ou le report d'une formation intra. Si cette demande parvient à l'Organisme de formation, par écrit, au moins 21 jours ouvrés avant la date de la formation, seuls les frais engagés au titre de la préparation (préparation par le formateur et l'équipe pédagogique, location de salle, déplacement, hébergement) seront facturés au Client.



Si cette demande parvient à l'Organisme de formation entre 20 et 10 jours ouvrés avant la date de la formation, le Client sera facturé de 50% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation (indiqués ci-dessus). Si cette demande parvient à l'Organisme de formation moins de 10 jours ouvrés avant la formation, le Client sera facturé de 100% du prix de la formation, auxquels s'ajoutent les frais engagés au titre de la préparation.

Ces frais sont non imputables par l'entreprise à la contribution financière obligatoire de formation.

8. SOUS-TRAITANCE

L'Organisme de formation est autorisé à sous-traiter pour partie ou totalement l'exécution des prestations objets du contrat. Toutes les obligations du Client qui en découlent ne valent qu'à l'égard de l'Organisme de formation, lequel demeure responsable à l'égard du Client de toutes les obligations résultant du contrat.

9. INFORMATIQUE ET LIBERTES

Toute commande fera l'objet d'un enregistrement informatique accessible par l'entreprise concernée sur simple demande. Les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de l'inscription par l'Organisme de formation. En tant que responsable du traitement du fichier de son personnel, le bénéficiaire s'engage à informer chaque participant que : des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées par l'Organisme de formation aux fins de réalisation, de suivi, et d'évaluation de la formation ; le parcours de formation et le suivi des acquis des participants sont des données accessibles à ses services. Conformément à la loi "Informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 23 janvier 2006, le participant et le Client bénéficient d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Si le participant ou le Client souhaite exercer ce droit, il doit en faire la demande par email à l'organisme formateur ARASC.

10. RECLAMATIONS, COMPETENCE D'ATTRIBUTION

Toute réclamation du Client devra être formulée par écrit à ARASC Formation (adresse postale : 27, rue de Molsheim - CS 60052 - 67067 STRASBOURG Cedex)



Pour nous contacter :

Par mail : formation@arasc.fr

Par téléphone :

Nathalie HELLER-KLEIN, responsable ARASC Formation
03 88 55 99 99 / 06.19.24.43.66

Site www.arasc.fr, rubrique formation

Par courrier :

ARASC Formation
27 rue de Molsheim
67000 STRASBOURG